



Déclaration préalable à la CAPD du 18 juin 2019

Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Les CAPD d'aujourd'hui traitent de la classe exceptionnelle pour la session précédente et de la hors classe pour celle qui commence maintenant.

Avant de nous lancer, le SNUipp-FSU 29 voudrait prendre quelques minutes pour parler de nos collègues. Tous ces personnels qui s'activent en cette fin d'année, qui ne comptent pas leurs heures à préparer les fêtes d'écoles, leurs évaluations et livrets, leurs projets, leurs rencontres avec les parents, leurs sorties. Ces enseignant.es qui y passent leurs soirées, leurs mercredis, leurs week-end. Tous ces personnels qui s'activent toute l'année pour la réussite de tous les élèves, en difficulté pour certains, avec des handicaps pour d'autres ou des troubles du comportement, avec ou sans AVS, avec ou sans notification MDPH.

Tous ces collègues méritent la reconnaissance de leur travail... et cela ne passe pas par le mépris affiché de notre ministre pour les enseignant.es.

Par contre, elle passe en partie par une véritable revalorisation des salaires, à la hauteur de notre perte de pouvoir d'achat ces dernières années.

Faut-il encore rappeler que le salaire des enseignants du primaire est de 16% inférieur à celui de leurs homologues des autres pays de l'OCDE? Un écart qui monte à 29% quand on le confronte aux onze pays comparables. Les enseignant.es du primaire sont rémunéré.e à leur sortie du concours à peine 20% au-dessus du SMIC et leur salaire stagne encore pendant les premières années d'exercice. Un fait qui n'est pas sans lien avec la perte d'attractivité du métier.

Face à cette situation, beaucoup comptent sur la hors classe voire la classe exceptionnelle pour mettre du beurre dans les épinards. Ces grades ne font pas partie de nos revendications. Ces grades nous divisent, nous trient, nous dégradent....

Ce que revendique le SNUipp-FSU, c'est un seul grade, une seule grille avec indice terminal à 1000 (3° chevron de la classe exceptionnelle) et avancement le plus rapide pour toutes et tous.

Dans le cadre actuel, qui n'est pas le projet que nous portons, nous notons néanmoins une augmentation des flux. Pour autant, même si le nombre de retraité.es parti.es sans être intégré.es a bien diminué, l'engagement d'effectuer sa carrière sur 2 grades et l'attention particulière aux retraitables ne seront pas encore tenus. Nous vous demandons donc d'intégrer à la HC les collègues proches de la retraite, notamment les anciens-institutrices-eurs.

Nous avons compté, parmi les non-promu.es, une vingtaine de collègues né.es entre 1953 et 1958. Tous auront donc 62 ans et plus en 2020. Il y a parmi eux des collègues avec des carrières longues, ex-instits, qui n'attendent certainement que le passage à la Hors Classe pour faire valoir leur droit à pension. Deux seront atteints par la limite d'âge (né.es en 1953) 4 sont pénalisé.es par l'appréciation « A consolider ». Pour certains, malgré leur 11^e échelon et leur AGS importante, cette appréciation méprisante les empêche d'accéder à la Hors Classe.

Puisque PPCR dit garantir le principe d'une carrière sur 2 grades pour les enseignants du 1^{er} degré, nous vous demandons de faire en sorte que cela devienne une réalité pour les collègues les plus anciens, avant leur départ à la retraite, quel que soit leur échelon.

Sur la Classe exceptionnelle, nous souhaitons revenir sur les collègues dont nous parlions au début de cette déclaration... ces personnels qui sont adjoints, qui sont sur un poste en classe, en éducation prioritaire, en centre-ville ou à la campagne qui y ont passé pour certain·es leur carrière. On nous explique qu'il faudrait, pour valoriser une carrière, se spécialiser, devenir formateur, devenir directeur ou directrice. Oui c'est très bien. Mais pourquoi ces collègues seraient plus méritants qu'un collègue qui décide de passer 40 années de sa vie en classe de maternelle ou élémentaire à former les citoyens de demain? L'administration a décidé de réserver cette classe exceptionnelle à des personnes de son choix. Cette disposition est injuste et peu transparente reposant sur un simple jugement de valeur de l'administration.

L'instauration de la classe exceptionnelle a induit une rémunération liée à un mérite supposé et le fait que les choix de carrière entraînent un indice terminal différent, c'est pour nous simplement inadmissible.

La création de ce grade est pour nous un pur outil de management qui oppose les collègues.

Or, Madame la Directrice d'Académie, face à cet immense défi de faire réussir nos élèves, malgré nos difficiles conditions de travail, malgré les difficiles conditions de scolarisation, malgré le sous-investissement du pays dans l'école, et bien face à ce défi, nous sommes toutes et tous EXCEPTIONNEL-LES !